

Régimes de retraite **LE POINT** du SCFP

Les 10 principales raisons pour bonifier le Régime de pensions du Canada maintenant

Les ministres des Finances de tout le pays se réuniront pour décider de bonifier ou non le Régime de pensions du Canada (RPC). Une très grande majorité de la population canadienne appuie cette idée, tout comme un nombre croissant d'organismes d'aînés, d'experts en régimes de retraite, d'universitaires, et même de grosses pointures du secteur financier.

Le plan élaboré par le Congrès du travail du Canada (CTC) prévoit le doublement graduel des prestations du RPC. Actuellement, ces prestations sont plafonnées à environ 1 000 \$ par mois (bien que le retraité moyen reçoive à peine plus de 500 \$ par mois). Ces montants doubleraient en vertu du plan du CTC.

La bonification du RPC constitue un moyen efficace, abordable, solidement appuyé et pressant pour assurer à tous les travailleurs une retraite digne et fiable. Voici les dix principales raisons qui font de la bonification du RPC la meilleure solution à la sécurité de la retraite de tous les travailleurs.

1. La bonification du RPC profiterait à tous les travailleurs.

La participation au RPC étant quasiment universelle, tous les travailleurs, qu'ils soient syndiqués ou non, qu'ils appartiennent au secteur public ou privé, en profiteraient. Cela dit, ceux qui en bénéficieraient le plus sont les deux travailleurs canadiens sur trois (soit plus de 11 millions) qui n'ont pas de régime de retraite au travail.

2. Dans le système actuel, les Canadiens sont incapables d'épargner suffisamment d'argent pour leur retraite.

Moins d'un contribuable sur quatre a cotisé à un REER l'an dernier. Le nombre de participants à des bons régimes de retraite au travail est en baisse depuis plusieurs décennies. On ne compte plus les études qui démontrent que la plupart des Canadiens n'épargnent pas suffisamment pour profiter d'une retraite digne. De plus, une récente étude de la CIBC montre que ce problème s'accroîtra avec chaque nouvelle génération qui arrivera à l'âge de la retraite. La bonification du RPC donnerait à tous une meilleure chance de connaître une retraite digne et fiable.

3. Le RPC équivaut à la sécurité d'un régime de retraite à prestations définies.

La mise en commun des risques et les prestations définies d'un grand régime comme le RPC font en sorte que chaque retraité connaît d'avance le montant de sa rente mensuelle. Ainsi, les travailleurs n'ont pas à s'inquiéter, puisque leur qualité de

vie à la retraite ne dépend pas des soubresauts du marché. Des professionnels qualifiés en investissement évaluent la tolérance au risque et choisissent les placements du RPC, ce qui enlève ce poids des épaules des travailleurs. De plus, les prestations du RPC sont pleinement indexées afin de conserver le pouvoir d'achat des retraités tout au long de leur retraite.

4. Les prestations du RPC sont transférables d'un emploi et d'une province à l'autre.

Avec le RPC, les cotisations de toute une vie de travailleur sont mises à contribution dans un seul versement (ou prestation), même si le prestataire a occupé divers emplois dans plus d'une juridiction canadienne au cours de sa carrière. L'importance de cette transférabilité est appelée à croître alors que le marché du travail valorise de plus en plus la mobilité.

5. La bonification du RPC permettrait de réduire le nombre d'aînés vivant sous le seuil de la pauvreté, ce qui allègerait la pression que ceux-ci exercent sur le trésor public.

Un aîné canadien sur trois reçoit actuellement le Supplément de revenu garanti (SRG), une rente fédérale offerte uniquement aux aînés à faible revenu. Ce programme coûtera près de 10 milliards de dollars au fédéral en 2013. En permettant aux travailleurs d'épargner plus d'argent pour leur retraite par le biais d'une bonification du RPC, on diminuerait la pression fiscale qu'exerce ce programme fédéral et d'autres comme lui aux échelons provinciaux et municipaux.

6. Les bas frais de gestion du RPC font en sorte qu'une plus grosse partie des cotisations des travailleurs servent à financer leur retraite.

Certains groupes corporatistes et groupes de réflexion de droite prétendent que nous n'avons pas les moyens de bonifier le RPC; ils s'appuient sur le risque de conséquences négatives sur les employeurs. Pourtant, la dernière hausse des taux de cotisation, à la fin des années 90 et au début des années 2000, s'est accompagnée d'une baisse du taux de chômage national. Le doublement des prestations du RPC requiert une hausse modeste et abordable des cotisations, hausse qui entrerait en vigueur graduellement, pour permettre aux travailleurs et aux employeurs de s'y adapter. Une étude commandée par les ministres des Finances établit clairement que cette bonification sera bénéfique à long terme à l'économie canadienne, puisqu'elle augmenterait le pouvoir d'achat des retraités.

7. La bonification du RPC est une solution abordable qui sera rentable pour l'économie.

Canadians pay some of the highest mutual fund fees in the world. Over

the years, these high fees mean a significant portion of your potential retirement nest egg is going to banks and money managers. The CPP's extremely low fees ensure that your CPP contributions will be more efficiently used to fund your retirement.

8. Le RPC est encore parfaitement viable, malgré la crise financière d'il y a quelques années.

Même le ministre des Finances Jim Flaherty, qui bloque la bonification du RPC, est obligé d'admettre que le régime est tout à fait viable. Les actuels du RPC, l'OCDE et de nombreux experts sont du même avis. Le RPC a bien traversé la crise financière; il dispose d'un fonds de placement de 173 milliards de dollars et on calcule qu'il est en mesure de respecter ses obligations pour au moins 75 ans. Enfin, pour assurer sa viabilité, toute bonification serait préfinancée par une hausse des cotisations avant qu'on commence à verser les prestations bonifiées.

9. Selon les normes de l'OCDE, le système public de pensions du Canada est modeste.

Actuellement, nous versons beaucoup moins d'argent dans nos pensions publiques que la plupart des

pays de l'OCDE; de même, notre système public remplace une part inférieure du revenu à la retraite. Une bonification modeste permettrait de hisser le Canada au niveau des autres pays développés.

10. Les Canadiens souhaitent cette bonification du RPC.

Selon les sondages, 75 pour cent de la population appuie la bonification, même lorsqu'on chiffre la hausse de cotisation requise pour doubler les prestations. Huit gouvernements provinciaux sur dix appuieraient la bonification, même si, malgré tout cet appui populaire, plusieurs ne se sont pas encore engagés officiellement sur cette voie. Le gouvernement fédéral a même laissé entendre qu'il ajouterait des obstacles inutiles à la procédure de bonification. Ces gouvernements devraient cesser de faire obstacle au projet et écouter la population dès maintenant.

Service de la recherche du SCFP

14 août, 2013

MJ/gb:sepb491